

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique conjointe relative au projet de révision dite allégée n°2 et au projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cotignac**. Au terme de cette enquête publique conjointe, ces documents sont destinés à être approuvés par le Conseil Municipal. L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie de Cotignac durant 32 jours consécutifs, **du lundi 16 décembre 2024 à 9h au jeudi 16 janvier 2025 à 12h inclus**.

Le projet de révision dite allégée n°2 du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'Enquête Publique. L'autorité compétente en matière d'environnement n'a pas formulé d'observation sur cette évaluation environnementale.

Mr Stacho a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté set paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en mairie de Cotignac pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique conjointe seront également disponibles sur le site internet de la commune : www.mairiecotignac.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@mairiecotignac.fr** (à l'attention du commissaire enquêteur)

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Stacho, commissaire enquêteur
Enquête publique conjointe révision allégée n°2 & modification n°2 du PLU
Mairie de Cotignac
Place de la Mairie
83570 Cotignac

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Cotignac aux jours et heures suivants :

- le lundi 16 décembre 2024 de 9h à 12h (début de l'enquête)**
- le vendredi 27 décembre 2024 de 9h à 12h**
- le mardi 7 janvier 2025 de 9h à 12 h**
- le jeudi 16 janvier 2025 de 9h à 12h (fin de l'enquête)**

Afin que chacun puisse en avoir connaissance, les observations portées au registre d'enquête publique ou transmises par voie postale seront régulièrement mises en ligne sur le site internet de la commune.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Cotignac le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le maire ou son représentant dans un délai de 8 jours. Il lui communiquera les observations recueillies au cours de l'enquête, consignées dans un procès verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses réponses ou observations éventuelles.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Cotignac aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la révision dite allégée n°2 et la modification de droit commun n°2 du PLU, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, des observations du public, et du rapport de l'enquête publique.

Le Maire,
Jean-Pierre Véran